

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois ;

ARRETE

Article premier:

Monsieur Daniel LE BERRE, Professeur des Universités à l'UFR des Sciences, est nommé Chargé de Mission délégué aux ressources numériques ouvertes.

Article 2:

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du Président ou de la cessation de fonction de Chargé de Mission délégué.

Article 3:

L'arrêté annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5:

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 1er décembre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 1^{er} décembre 2020 Publication sur l'intranet le : 1^{er} décembre 2020

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 1er décembre 2020